

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M1
Mention :	CULTURES, SOCIÉTÉS, ESPACES : MONDES ANCIENS ET MÉDIÉVAUX					
Spécialité :	ARCHEOLOGIE, CULTURES, TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT (A.C.T.E.)					
Volume horaire étudiant :	40 h	140 h	36 h	h	134 h	350 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet	total

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable de la mention : Bruno LEMESLE Bruno.lemesle@u-bourgogne.fr Bureau 334 – Tél. 03 80 39 57.60 Responsable de la spécialité à Dijon: Stefan WIRTH UMR 55 94 « Archéologie, Cultures et Sociétés » Tél. 03 80 39 62.25 stefan.wirth@u-bourgogne.fr Responsable de la spécialité à Besançon : François FAVORY UMR 65 65 « Laboratoire de Chronoécologie »	Patricia Buigues Patricia.buigues@u-bourgogne.fr Bureau 123B – Tél : 03 80 39 56 17
Composante(s) de rattachement : UFR Sciences Humaines de l'U. de Bourgogne UFR Sciences de la Terre de l'U. de Bourgogne UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société de l'Université de Franche-Comté	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Cette spécialité "**Archéologie, Cultures, Territoires, Environnement**" propose des enseignements en Archéologie culturelle de la France, de la Préhistoire récente au Moyen Âge en relation avec les cultures d'Europe occidentale et centrale ; en archéologie spatiale ; en sciences du paléoenvironnement. Elle se positionne donc dans le champ des interrelations entre les sociétés du passé, l'espace et l'anthropisation des milieux.

Les cursus proposent une solide formation dans les domaines de spécialité grâce à des UE obligatoires et optionnelles. La place essentielle du mémoire est maintenue, un même sujet de mémoire est étudié au cours des 2 années de la mention : la première année doit permettre de recueillir la documentation de base, la bibliographie et d'aboutir à un synopsis détaillé du travail ; c'est en particulier sur la base de ce document qu'il sera apprécié l'aptitude de l'étudiant à poursuivre la 2e année en voie recherche. La soutenance orale du mémoire est reportée en fin de seconde année.

Les UE outils identifiées pour le tronc commun en M1 sont obligatoires. Ils peuvent être plus largement choisis en M2 au sein de la mention Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes anciens et médiévaux ou d'autres mentions du Master SHS, du Master Arts, Lettres, Langues, mais aussi dans le Master Environnement, Terre, Evolution, spécialité Archéosciences et Géo-Environnement (A.G.E.) en fonction du projet personnel de l'étudiant et après validation par le responsable pédagogique de la spécialité

concernée. Une semblable possibilité existe pour les options. Le choix des UE disciplinaires doit faire l'objet de concertation et validation avec le responsable pédagogique du parcours de spécialité.

Pour rendre effective la pratique courante d'une langue étrangère, la mobilité étudiante dans le cadre Erasmus sera très fortement recommandée avec un semestre au moins dans une université étrangère qui sera validée en tenant compte des crédits européens.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Cette spécialité « **A.C.T.E.** » ouvre sur les métiers : de l'enseignement, de la recherche (Archéologie programmée et préventive, paléoenvironnement, géoarchéologie, géomatique appliquée à l'archéologie), de la conservation et de l'animation du patrimoine, du tourisme. Du fait de son ouverture sur des thématiques pluridisciplinaires de l'espace et de l'environnement, ce master peut aussi déboucher vers d'autres métiers de l'aménagement de l'espace et de la gestion de l'environnement.

Ce diplôme permet une poursuite des études en Doctorat d'Archéologie (archéologie culturelle, spatiale et environnementale) mais aussi la préparation des concours liés aux métiers d'ingénieurs, assistants ingénieurs en archéologie préventive ou à la gestion / conservation du patrimoine du Ministère de la Culture, du CNRS, de l'INRAP, des Services patrimoniaux des Collectivités territoriales. Il permet également l'accès aux concours relatifs aux métiers de la conservation et de l'animation du patrimoine (Conservateurs, attachés de Conservation, animateurs...)

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Il s'agit d'acquérir des savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques nécessaires aux approches culturelles, spatiales et environnementales des sociétés avec une grande attention portée au phénomène d'anthropisation des milieux, sur la longue durée : Préhistoire récente, Protohistoire, périodes gallo-romaine et médiévale.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les **compétences** acquises sont liées à ces savoirs et à la maîtrise des outils indispensables au traitement qualitatif et quantitatif des données dans le domaine de l'archéologie, du patrimoine et de l'environnement. Il est essentiel de placer, au cœur de ce parcours de formation, la préparation et la rédaction d'un mémoire, étape essentielle dans une démarche scientifique de recherche. Ceci passe par la délimitation d'un sujet, la mise en place d'un corpus de données, son analyse critique, la réalisation d'une base bibliographique en langue française et étrangère.

L'étudiant doit aussi s'approprier les outils indispensables tels que :

- collecte et traitements des données de terrain, du mobilier archéologique, faunique, des restes anthropologiques,
- analyse d'images, infographie, spatialisation et SIG, systèmes de gestion de Bases de Données,
- analyses quantitatives et statistiques de données : géologiques, géographiques, archéologiques, paléobotaniques, fauniques, anthropologiques...

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

être titulaire de la licence d'archéologie, d'histoire, voire d'une discipline compatible avec la spécialité (géologie, géographie physique par exemple) après examen par les responsables pédagogiques.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

La spécialité « Archéologie, Cultures, Territoires, Environnement » propose des enseignements disciplinaires liés aux cultures de la Pré et Protohistoire européenne d'Europe occidentale et centrale et de la Méditerranée occidentale et des outils indispensables de traitement qualitatif et quantitatif des données (bases de données), à leur spatialisation (SIG). Ces approches culturelles sont mises en regard avec les données environnementales, le phénomène d'anthropisation.

Le mémoire tient une place essentielle : un même sujet de mémoire est étudié au cours des 2 années de la mention : la première année doit permettre de recueillir la documentation de base, la bibliographie et d'aboutir à un synopsis détaillé du travail ; c'est en particulier sur la base de ce document qu'il sera apprécié l'aptitude de l'étudiant à poursuivre la 2e année en voie recherche. Une validation de ce travail est réalisée en fin du S2 de M1 ; la soutenance orale du mémoire est reportée en fin de seconde année.

Les UE outils identifiées pour le tronc commun en M1 sont obligatoires. Pour le M2, Ils peuvent être plus largement choisis en M2 au sein de la mention M.A.M. mais aussi dans le Master Environnement, Terre, Evolution, spécialité Archéosciences et Géo-Environnement (A.G.E.), en fonction du projet personnel de l'étudiant et après validation par le responsable pédagogique de la spécialité concernée. Une semblable possibilité existe pour les options. Le choix des UE disciplinaires doit faire l'objet de concertation et validation avec le responsable pédagogique du parcours de spécialité.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches	Mémoire S1					43	8	Contrôle d'avancement du mémoire			
TOTAL UE						43	8				8

UE 2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 - Enseignements de spécialité (2 au choix)	Paléo-environnement	12	12			24	4	CC			
	Pré-protohistoire européenne	12	12			24	4	CC			
	Archéologie gallo-romaine et médiévale	12	12			24	4	CC			
TOTAL UE		24	24			48	8				8

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 – Options (1enseignement au choix)	Enseignement de spécialité non choisi dans l'UE2 du Semestre 1	12	12			24	4	CC			
	Enseignement du Master SHS (mention « Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes Anciens et Médiévaux) ou d'autres masters de Dijon ou Besançon après accord du responsable pédagogique	12	12			24	4	Selon dispositions propres à chaque discipline			
TOTAL UE		12	12			24	4				4

UE 4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval. 1 ^{ère} session – pas d'évalu. en 2 ^{ème} session	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4 – Outils (enseignements obligatoires)	Langue (1 au choix) : - Anglais - allemand - espagnol		12			12	2	CC + CT écrit 2 h CC écrit 2h oral			
	Méthodologie et réalisation du mémoire	4	20			24	4	CC			
	Infographie (CAO/DAO) et bases de données		12			12	2	CC			
	Quantification des données et statistiques		12			12	2	CC			
		4	56			60	10				10

TOTAL S1		40	92			175	30				30
-----------------	--	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 5	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 5 – Travail d'études et de Recherches	Mémoire S2					91	12	Rédaction du mémoire et soutenance orale			
TOTAL UE						91	12				12

UE 6	Spécialités	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 6 - Enseignements de spécialité (1 enseignement au choix dans chaque spécialité)	Méthodes & pratiques de l'archéo.: Espace et bâti (1 ens. au choix)										4
	- Archéologie spatiale		9	9		18	4	CC			
	- Archéologie du bâti - épreuve anticipée coef 2 sur total coef 4		9	9		18	4	CC			
	Méthodes & pratiques de l'archéo.: Culture matérielle (1 ens. au choix)										4
	- Pré-protogéologie européenne		9	9		18	4	CC			
	- Archéologie gallo-romaine et médiévale		9	9		18	4	CC			
	Méthodes & pratiques de l'archéo.: Archéo. du vivant (1 ens. au choix)										4
	- Archéo-botanique		9	9		18	4	CC			
	- Archéo-zoologie		9	9		18	4	CC			
	- Archéo-anthropologie		9	9		18	4	CC et CT écrit 2 h			
TOTAL UE			27	27		54	12				12

UE 7	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 7 – Options (1 enseignement au choix)	Enseignement de spécialité non choisi au S2 (voir UE 6)		9	9		18	4	CC			
	Enseignement du Master SHS (mention « Mondes Anciens et Médiévaux ») ou d'autres masters de Dijon ou Besançon après accord du responsable pédagogique		9	9		18	4	Selon dispositions propres à chaque discipline			
TOTAL UE			9	9		18	4				4

UE 8	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type évaluat. 1 ^{ère} session – pas d'évalua. en 2 ^{ème} session ¹	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 8 – Outils (enseignements obligatoires)	Langue de spécialité										
	- anglais		12			12	2	CC + CT écrit 2h CT écrit 2h oral			
	- allemand										
- espagnol											
TOTAL UE			12			12	2				2

TOTAL S2			48	36		175	30				30
-----------------	--	--	-----------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

⁽¹⁾ CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 123 B, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage. Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

● Sessions d'examen :

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et mai/juin pour le semestre 2

Deuxième session : septembre pour le rattrapage des deux semestres.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

CAPITALISATION

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2^{ème} session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour une année ultérieure si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes anciens et médiévaux »** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

Précisions :

REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.

CAS PARTICULIERS

Le suivi d'un cours de la préparation au CAPES d'Histoire (Histoire ancienne, Histoire médiévale) peut valoir équivalence d'un enseignement considéré comme similaire en S1 ou S2 de M1 à condition de passer une épreuve orale sur la question de concours à la session de juin rattrapable en septembre. Si la note de l'examen de contrôle oral est supérieure ou égale à 10/20, elle sera alors reportée sur l'enseignement de M1 correspondant.